



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/38
17 avril 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quatorzième réunion
Montréal, 18 – 22 mai 2015

PROPOSITION DE PROJET : LIBAN

Ce document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Liban

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ À LA RÉUNION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD (principale)	64°	17,5 % d'ici 2017

II) DERNIÈRES DONNÉES – ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2014	69,69 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2013		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b		8,0		2,2					10,2
HCFC-141b dans des polyols pré-mélangés importés		27,2							27,2
HCFC-142b									
HCFC-22				5,3	27,7				33,0

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
2009 - 2010 de base :	73,5	Point de départ des réductions globales durables :	72,8
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	20,4	Restante :	49,28

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,0	0	1,0	2,0
	Financement (\$ US)	134 117	0	134 117	268 234

VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	73,5	73,5	66,2	66,2	66,2	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	73,5	73,5	66,2	66,2	60,6	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	1 500 000	0	745 589	0	124 760	0	124 760	2 495 109
		Coûts d'appui	112 500	0	55 919	0	9 357	0	9 357	187 133
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	1 500 000	0	745 589	0	0	0	0,0	2 245 589
		Coûts d'appui	112 500	0	55 919	0	0	0	0,0	168 419
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet	0	0	0	0	124 760	0	0	124 760
		Coûts d'appui	0	0	0	0	9 357	0	0	9 357

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République libanaise (le Liban), le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 74^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 124 760 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 9 357 \$ US. La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2013 et 2014, et le plan de mise en oeuvre de la tranche de 2015 et 2017.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Liban a déclaré une consommation de 69,69 tonnes PAO de HCFC en 2014. Le tableau 1 montre la consommation de HCFC en 2010-2014.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Liban (2010-2014, données de l'Article 7)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	De base
Tonnes métriques						
HCFC-22	727,11	709,57	756,20	610,00	581,00	653,55
HCFC-123	5,00	5,00	0,00	0,49	0,00	5,00
HCFC-141b	441,34	483,00	482,50	355,00	343,00	341,18
Total (tonnes métriques)	1 173,45	1 197,57	1 238,70	965,49	924,00	999,73
Tonnes PAO						
HCFC-22	39,9	39,03	41,59	33,55	31,96	35,95
HCFC-123	0,1	0,10	0,00	0,01	0,00	0,05
HCFC-141b	48,5	53,13	53,08	39,05	37,73	37,53
Total (tonnes PAO)	88,6	92,26	94,67	72,61	69,69	73,51

3. La consommation de HCFC s'est accrue entre 2010 et 2012; toutefois, la consommation déclarée en 2013 était inférieure de 0,89 tonne PAO à la consommation de base en 2013 et inférieure de 3,81 tonnes PAO à la consommation de base en 2014, ce qui indique que le pays s'était conformé au gel de la consommation de HCFC en 2013, et a encore réduit sa consommation en 2014.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est à mettre en oeuvre un système strict d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC, et vérifié que la consommation totale de HCFC au pays était de 72,61 tonnes PAO en 2013 et de 69,69 tonnes PAO en 2014. Le rapport a conclu que le gouvernement s'est engagé à éliminer les HCFC au pays.

Rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays

5. On a souligné que les données du programme de pays indiquaient en 2013 une consommation de 70,49 tonnes PAO de HCFC, tandis que l'Article 7 indiquait 72,61 tonnes PAO. La différence de 2,12 tonnes PAO représente les réserves de 2014. Le gouvernement n'a pas encore présenté ses données sur le programme de pays pour 2014 (à venir d'ici le 1^{er} mai 2015).

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le gouvernement a élaboré un décret visant l'amendement au système d'autorisation de SAO afin d'inclure la gestion de la réglementation et du contingentement des importations et exportations de HCFC, décret qui a été approuvé par le Conseil d'État en novembre 2014. L'Unité nationale d'ozone (UNO), avec l'appui des autorités douanières et du Département des douanes (Tariff Department), est à intégrer les codes SH à 8 chiffres pour les substances avec HCFC, afin de pouvoir assurer un suivi plus efficace et plus efficient des importations et exportations de HCFC.

Secteur de la fabrication

7. L'objectif de la phase I du PGEH du Liban était d'être conforme à la réduction de 17,5 pour cent de la consommation de HCFC d'ici 2017, grâce à la reconversion de deux grandes entreprises au pays, l'une fabriquant des mousses, et l'autre, des climatiseurs. L'élimination totale prévue dans le secteur de la fabrication était de 137,27 tm (15,10 tonnes PAO) de HCFC-141b et 90,0 tm (4,95 tonnes PAO) de HCFC-22.

8. Dalal Steel Industries, l'entreprise bénéficiaire dans le secteur des mousses, avait terminé sa reconversion au cyclopentane en mars 2014 et éliminé 137,0 tm (15,10 tonnes PAO) de HCFC-141b. Les équipements avec HCFC ont été démantelés et détruits en mars 2014 et le protocole de transfert a été achevé en juillet 2014. Le coût réel de la reconversion s'est établi à 1 025 000 \$ US (comparativement au financement approuvé de 1 282 209 \$ US), ce qui a permis une économie globale de 257 209 \$ US.

9. La reconversion de Lematic, le seul fabricant de climatiseurs résidentiels au Liban, à la technologie avec HFC-410A, a permis d'offrir six modèles différents de climatiseurs résidentiels à deux blocs entraînés, et a été achevée en novembre 2013, ce qui a permis d'éliminer 90,0 tm (4,95 tonnes PAO) de HCFC-22. Le démantèlement et la destruction des équipements avec HCFC ont été achevés en novembre 2013, tandis que le protocole de transfert s'est terminé en décembre 2013. Le coût réel de la reconversion a totalisé 768 000 \$ US (comparativement au financement approuvé de 860 600 \$ US), ce qui a permis une économie globale de 92 600 \$ US).

10. En plus de la reconversion des deux entreprises de fabrication avec HCFC, un financement de 120 000 \$ US a été approuvé pour de l'assistance technique dans les secteurs des mousses et de la réfrigération et des climatiseurs résidentiels (RAC), grâce à la mise en place d'ateliers techniques à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME), et à la dissémination de renseignements techniques. Toutefois, la mise en oeuvre de ces activités commencera en 2015.

Unité de mise en oeuvre et de suivi du projet (Groupe de gestion des projets)

11. L'Unité nationale d'ozone a continué d'agir comme Groupe de gestion des projets afin de soutenir les activités de mise en oeuvre du PGEH. Plusieurs ateliers techniques et thématiques sur les produits de remplacement des HCFC ont été organisés à l'intention des parties intéressées, des utilisateurs finals, des importateurs et du grand public. En 2013 et 2014, l'Unité nationale d'ozone a dispensé des cours de formation à 16 agents de douanes à tous les postes frontaliers terrestres et maritimes afin de s'assurer de l'identification et de la classification appropriées des produits avec SAO et de garder un contrôle efficace sur le contingentement. Deux ateliers de formation et de renforcement des capacités pour les institutions et les parties intéressées du gouvernement et deux ateliers de sensibilisation du public ont eu lieu en 2014.

Financement décaissé

12. En janvier 2015, des 2 245 589 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 2 114 243 \$ US avaient été décaissés, soit 1 793 000 \$ US pour les deux projets d'investissement, et 321 243 \$ US pour le Groupe de gestion des projets. Le solde de 131 346 \$ US sera décaissé en 2015 et 2016 (Tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH du Liban (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième		Total	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	1 500 000	1 500 000	745 589	614 243	2 245 589	2 114 243
Taux de décaissement (%)	100		82		94	

Plan de mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

13. Le gouvernement mettra en oeuvre les activités suivantes :
- (a) Coordination avec toutes les parties intéressées de la phase I du PGEH, et suivi continu des projets achevés chez Lematic et Dalal Steel (PNUD) (soldes des tranches antérieures);
 - (b) Achèvement des activités d'assistance technique pour les secteurs des mousses et de la réfrigération (PNUD) (soldes des tranches antérieures);
 - (c) Conception et mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation (PNUD) (14 600 \$ US);
 - (d) Préparation d'un rapport de vérification pour 2015 (PNUD) (30 000 \$ US); et
 - (e) Gestion, coordination et suivi du projet, y compris la gestion financière (PNUD) (80 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport sur la consommation de HCFC

14. Le Secrétariat a souligné que la consommation de HCFC du Liban en 2014 était déjà inférieure à la consommation de base. Le PNUD a expliqué que l'accroissement de la consommation de HCFC de 2011 à 2012 était attribuable aux réserves pour le secteur de l'entretien en réfrigération. Les importations de HCFC-141b sont demeurées les mêmes durant cette période. Ces importations ont été réduites en 2013 et 2014, et le pays est en bonne voie pour respecter ses obligations dans le cadre du Protocole de Montréal. D'autres réductions pourraient être obtenues en 2015, en raison de l'élimination attribuable à la reconversion terminée de deux entreprises.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH*Cadre juridique*

15. Le gouvernement du Liban avait déjà émis des contingents d'importation de 58,0 tonnes PAO pour 2015, ce qui est de 8,2 tonnes PAO inférieur à la quantité admissible dans le cadre du Protocole de Montréal et l'accord avec le Comité exécutif de 2015.

Secteur de la fabrication

16. Le Secrétariat a souligné que les projets de reconversion à des technologies sans HCFC dans les secteurs des mousses et des climatiseurs résidentiels s'étaient terminés avec succès à un coût inférieur au coût initialement prévu, ce qui a entraîné une économie totale de 349 209 \$ US. Ces économies comprennent le financement total des troisième et quatrième tranches (124 760 \$ US chacune), parce qu'elles étaient budgétisée pour la reconversion de ces entreprises.

17. Le Secrétariat a aussi souligné que le financement total de 232 000 \$ US associé au fonctionnement du Groupe de gestion des projets de l'Unité nationale d'ozone avait été alloué aux deux premières tranches. Toutefois, le rapport financier présenté par le PNUD montrait un décaissement de 272 243 \$ US qui a entraîné un excédent de 40 243 \$ US pour les dépenses. Sur cette question, le PNUD a expliqué que l'excédent des dépenses était couvert par les soldes des projets d'investissement, et qu'il avait été utilisé pour mettre en oeuvre des activités supplémentaires et des consultations avec l'industrie sur les produits de remplacement sans HCFC, et pour couvrir une augmentation des coûts d'exploitation pour la coordination et la gestion de projet qui étaient nécessaires afin d'assurer la mise en oeuvre réussie des projets d'investissement et d'autres activités.

18. Le Secrétariat a évalué que la réallocation des soldes des projets d'investissement au Groupe de gestion des projets est un changement majeur, comme l'indique le paragraphe 7 a) de l'accord, et donc qu'elle devait être approuvée préalablement par le Comité exécutif. En outre, la phase I visait à réduire la consommation de HCFC seulement par la reconversion des deux entreprises de fabrication, et aucune activité n'était prévue pour le secteur de l'entretien. Le gouvernement du Liban devrait donc présenter pour examen par le Comité exécutif un plan de travail révisé pour les activités supplémentaires associées au secteur de l'entretien des climatiseurs résidentiels, avec les soldes totaux disponibles de 349 209 \$ US (soit les économies associées à la reconversion des entreprises de fabrication, et le financement associé aux deux tranches restantes), avec la réduction associée de la consommation de HCFC-22 calculée à 4,50 \$ US/kg (conformément à la décision 60/44).

19. Après consultation avec le gouvernement, le PNUD a présenté pour examen par le Comité exécutif un plan de travail révisé pour la période 2015-2017 (Tableau 3). Ce plan révisé permettrait au gouvernement de commencer le travail dans le secteur de l'entretien pendant qu'on est à achever la phase II du PGEH. Le tableau 4 donne un résumé du plan.

Tableau 3. Plan de mise en oeuvre révisé pour la période 2015 – 2017 de la phase I du PGEH (\$ US)

Activités	2015	2016	2017	Coût total
Assistance technique pour la gestion et la coordination du projet	60 346	0	0	60 346
Coûts de la vérification (seulement pour 2017)	0	0	10 500	10 500
Formation pour le secteur de l'entretien et vulgarisation de l'information technique (quatre ateliers visant les entreprises bénéficiaires et deux ateliers de sensibilisation du public)	35 000	25 000	25 000	85 000
Équipements pour quatre centres de formation en bonnes pratiques, et équipements pour la récupération et le recyclage	0	40 000	40 000	80 000
Renforcement des ressources pour la mise à exécution des règlements (cinq ateliers visant les parties intéressées du gouvernement, les associations, les entreprises restantes, les organisations non gouvernementales (ONG), et les consultants)	25 000	25 000	24 020	74 020

Activités	2015	2016	2017	Coût total
Vulgarisation de l'information et options technologiques pour les petites et moyennes entreprises de mousses et le secteur des climatiseurs résidentiels (deux ateliers pour le secteur des mousses; trois ateliers pour le secteur des climatiseurs résidentiels)	35 000	30 000	6 000	71 000*
Total	155 346	120 000	105 520	380 866*

* Le chiffre de 131 346 \$ US est pour les soldes des tranches déjà approuvées; 249 520 \$ US est pour le financement des deux tranches restantes de la phase I, où 124 760 \$ US sont demandés à la présente réunion.

20. Sur la base du rapport financier global fourni par le PNUD, et le plan de travail révisé de 2015-2017 présenté pour approbation par le Comité exécutif, le gouvernement a confirmé son accord pour une réduction supplémentaire de 4,29 tonnes PAO de HCFC-22 de la consommation restante du pays admissible au financement.

Révision de l'accord du PGEH

21. Afin de refléter les changements dans la réduction de la consommation de HCFC-22 (soit réduire davantage la consommation de HCFC-22 admissible de 4,29 tonnes PAO), l'appendice 2-A (Objectifs et financement) de l'accord pour la phase I du PGEH du Liban, qui a été révisé à la 70^e réunion, est remis à jour à la présente réunion (Annexe II du présent document). L'accord complet révisé et mis à jour sera joint au rapport final de la 74^e réunion.

Conclusion

22. Le Secrétariat a souligné que le Liban est en conformité avec le niveau de consommation requis par le Protocole de Montréal et son accord pour la phase I du PGEH, et qu'il possède un cadre juridique robuste et un système de contingentement fort pour réglementer ses importations de HCFC. Il a aussi noté que le Liban a respecté ses objectifs de réduction de la phase I du PGEH et achevé les deux projets d'investissement avec l'élimination totale associée de 20,0 tonnes PAO (15,08 tonnes PAO de HCFC-141b et 4,96 tonnes PAO de HCFC-22). En outre, ces projets ont été achevés de façon plus efficace quant aux coûts qu'initialement présenté, et l'utilisation des soldes associés à l'achèvement des projets permettra de réduire encore davantage la consommation de HCFC sur la base d'un plan de travail 2015-2017 révisé (présenté pour approbation au Comité exécutif à la présente réunion). Le PNUD a aussi mentionné que la phase II du PGEH pourrait être présentée à la 75^e réunion. Sur la base de ce qui précède, la troisième tranche du PGEH pourrait être examinée pour approbation par le Comité exécutif.

RECOMMANDATION

23. Le Comité exécutif peut envisager de :

- (a) Prendre note :
 - (i) Du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Liban;
 - (ii) Prendre note avec satisfaction du fait que les projets d'investissement qui faisaient partie de la phase I du PGEH ont permis d'éliminer 20,76 tonnes PAO au total, et qu'ils ont été achevés à un meilleur rapport coût-efficacité que ce qui avait été approuvé par le Comité exécutif (7,89 \$ US/kg comparativement à 9,79 \$ US/kg), et qu'ils affichent donc un solde de 349 209 \$ US;

- (b) Approuver le plan de travail révisé de 2015-2017 présenté par le gouvernement du Liban, conformément au paragraphe 7 a) de l'accord entre le gouvernement du Liban et le Comité exécutif en ce qui a trait aux changements majeurs sur l'utilisation du financement approuvé, et des révisions des activités pour les tranches restantes;
- (c) Déduire 4,29 tonnes PAO de leur consommation restante admissible de HCFC-22 à être associé aux activités faisant partie du plan de travail révisé;
- (d) Prendre note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 16 et l'appendice 2-A de l'accord entre le gouvernement du Liban et le Comité exécutif, sur la base de la réduction supplémentaire de HCFC-22 convenue dans le sous-paragraphe (c) ci-dessus, et indiquer que l'accord mis à jour remplace celui conclu à la 70^e réunion (Annexe I du présent document);
- (e) Approuver la troisième tranche de la phase I du PGEH du Liban, et le plan de mise en oeuvre correspondant de la tranche 2015-2017 mentionné au sous-paragraphe (b) ci-dessus, pour un montant de 124 760 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 9 375 \$ US pour le PNUD; et
- (f) Inciter le gouvernement du Liban à présenter sa phase II du PGEH à la 75^e réunion afin de conserver l'avance acquise au cours de la phase I.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT
DU LIBAN ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES**
(Les changements pertinents sont en caractères gras pour faciliter les références)

16. L'accord mis à jour révisé remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Liban et le Comité exécutif à la 70^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

Ligne	Renseignements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	73,50	73,50	66,15	66,15	66,15	s.o.
1.2	Consommation totale maximale autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	73,50	73,50	66,15	66,15	60,64	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUD, agence principale (\$ US)	1 500 000	0	745 589	0	124 760	0	124 760	2 495 109
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	112 500	0	55 919	0	9 357	0	9 357	187 133
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	1 500 000	0	745 589	0	124 760	0	124 760	2 495 109
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	112 500	0	55 919	0	9 357	0	9 357	187 133
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	1 612 500	0	801 508	0	134 117	0	134 117	2 682 242
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)								9,2
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets déjà approuvés (tonnes PAO)								0
4.1.3	Consommation de HCFC-22 restante admissible (tonnes PAO)								26,8
4.2.1	Élimination totale de HCFC-123 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)								0
4.2.2	Élimination de HCFC-123 à réaliser dans le cadre de projets déjà approuvés (tonnes PAO)								0
4.2.3	Consommation de HCFC-123 restante admissible (tonnes PAO)								0,05
4.3.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)								15,1
4.3.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets déjà approuvés (tonnes PAO)								0
4.3.3	Consommation de HCFC-141b restante admissible (tonnes PAO)								22,43